

ALLIANCE DES MEGACITIES

Projet de Mise en oeuvre

Mars 2023

1. Objectifs

Après le lancement d’un plan de gestion de la qualité de l’air (PGQA), la ville et les parties prenantes devraient prendre des mesures pour améliorer la qualité de l’air, idéalement en mettant en œuvre un projet qui soutien l’un des objectifs du PGQA et qui a été identifié par les parties prenantes comme un domaine d’action important. L’agence municipale ou autre partenaire de mise en œuvre peut travailler avec un groupe local pour faire avancer un projet pilote sous l’égide de la gestion de la qualité de l’air.

Les objectifs spécifiques de mise en œuvre peuvent inclure :

* La surveillance de la qualité de l'air ou la technologie d'atténuation utilisée dans la communauté
* La distribution de matériel éducatif tel que des documents et des vidéos créés pendant le projet pilote.

1. Processus de Sélection des Projets

Veuillez commencez par solliciter des offres auprès des organisations locales qui sont en mesure d’exécuter le travail (p. ex., des organisations non gouvernementales, des mouvements communautaires). La sélection d’un sous-traitant local suit les étapes suivantes :

1. Avis d’intention : Les soumissionnaires (organisations locales) présentent des propositions initiales de projet et de budget. Quelques finalistes sont sélectionnés pour présenter les Meilleures Offres Définitives (MOD) à travers un processus compétitif.

2. Processus MOD : Chaque groupe devra clarifier/réviser les offres.

3. Évaluation formelle des offres MOD : Les MOD sont évaluées en fonction des qualifications du personnel, de la qualité de l’approche technique et du prix de l’offre par un panel de parties prenantes du projet, comprenant : la structure d’accueil de la ville, l’organisme de financement et d’autres personnes qualifiées pour évaluer la qualité et la logique de l’offre, la pertinence du personnel proposé et du plan de dotation, et la probabilité que l’idée proposée aboutisse.

4. Une fois qu’une organisation est sélectionnée pour un partenariat, elle en est informée. Les autres organisations qui n’ont pas été sélectionnées sont également informées à ce moment-précis.

3. Les éléments de la proposition du projet

La proposition est élaborée par l’organisation partenaire de la Megacity sélectionnée et doit inclure un aperçu ou un profil de l’organisation et du personnel clé, un historique des problèmes de la qualité de l’air local, l’objectif direct du projet de gestion de la qualité de l’air, le travail qui sera effectué et le résultat prévu ou attendu.

* La proposition de projet doit répondre aux questions suivantes :
* Quel travail sera effectué?
* Qui sera impliqué?
* Quel est le budget et comment sera-t-il alloué?
* Dans quel délai le projet doit être achevé?

1. Planification de l’étude pilote

Un projet pilote pour l’amélioration de la qualité de l’air peut inclure une phase préliminaire de collecte de données centrée autour d’une pratique particulière (p. ex. combustion à ciel ouvert, combustion inefficace de combustibles) qui contribue à la pollution atmosphérique locale. Elle devrait jeter les bases de l’étude et déterminer :

* Quelles mesures faudrait-il prendre pour améliorer la qualité de l’air? Quels comportements devront changer ? Quel équipements devrait être achetés ou améliorés?
* Quels sont les obstacles/défis auxquels ces mesures peuvent être confrontées (p. ex. insuffisance du cadre réglementaire actuel en matière de pollution atmosphérique, disponibilité de carburants propres, infrastructure suffisante pour la gestion des déchets)?
* Comment la communauté réagirait-elle à ces actions? Seraient-elles prêtes à changer leurs comportements pour atteindre les objectifs du projet?

Les autres activités communautaire comprennent :

* L’organisation d’un atelier de renforcement des capacités avec des représentants et des dirigeants locaux, afin de générer et de partager des idées pour le projet pilote
* Organiser des groupes de discussion avec des industries clés pour évaluer les points de vue des travailleurs sur le thème de la qualité de l’air dans leur secteur.

1. Mise en œuvre de l’étude pilote

L’organisation partenaire travaillera avec les organisations et les entreprises locales identifiées dans la proposition de projet ainsi qu’avec la structure d’accueil de la ville pour faciliter l’étude pilote et les tâches connexes conformément à la proposition de projet et aux conclusions des actions de sensibilisation communautaire. Des ajustements à l’approche peuvent être nécessaires au cours de cette phase, à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles tout au long de la durée du projet, y compris des informations sur l’efficacité de l’intervention.

1. Rapport final du projet

Apres la mise en œuvre du projet de gestion de la qualité de l’air, l’organisation partenaire locale devrait créer un rapport pour documenter les résultats du projet. Le rapport devrait comprendre des résumés de chaque étape du projet, notamment :

* Les parties prenantes du projet et le groupe cible
* Les objectif(s)
* La mise en œuvre – ce qui a été fait, où et avec qui
* Les résultats/réalisations
* Les défis/limites
* L’étude d’évaluation d’impact
* Les Activités de suivi recommandées et les acteurs/parrains suggérés pour le suivi